

# FICHES DE DONNEES DE SECURITE

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :  
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date d'émission 08-janv.-2021

Date de révision 08-janv.-2021

Numéro de révision 1.02

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du produit** NITROSULF® 27  
**Codes produit** 5772\_FR\_01  
**Synonymes** NITROSULF® N 27(+10SO3)  
**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Engrais. Industrielle. Professionnelle.  
**Utilisations déconseillées** Utilisation par les consommateurs  
**Justification de l'utilisation déconseillée** Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

<b>Fabricant</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Distributeur</b>
EuroChem Antwerpen NV, Haven 725, B-2040 Antwerpen	EuroChem Trading GmbH Baarerstrasse 37 CH-6300 Zug - Switzerland Phone +41 (0)41 727 1600 Fax +41 (0)41 727 7606	EuroChem Agro France 68, rue de Villiers F-92300 LEVALLOIS-PERRET Tél 33 (0)1 40 87 48 00 www.eurochemagro.com

### Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail ra.sds@eurochemgroup.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Carechem 24 +44 1235 239670  
Carechem 24 +33 1 72 11 00 03

Europe	112
France	ORFILA (INRS): (+33)-(0)-1-45-42-59-59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 2 - (H319)

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

**Conseils de prudence**

P264 - Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

**Informations supplémentaires**

Aucun(e).

**2.3. Autres dangers**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.1 Substances**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	EC No	CAS No	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate d'ammonium	229-347-8	6484-52-2	70-<80	Eye Irrit. 2 (H319), Oxid. Solid 3 (H272)	01-2119490981-27

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Conseils généraux**

Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

**Inhalation**

Transporter la victime à l'air frais.

---

<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Protection individuelle du personnel de premiers secours</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

**Symptômes** Sensation de brûlure.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note au médecin** Traiter les symptômes.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés** Confiner l'incendie et le laisser se consumer. Si l'incendie doit être combattu, les moyens de lutte recommandés sont un jet d'eau ou un brouillard d'eau. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant. en cas de décomposition. Eau.

**Moyens d'extinction inappropriés** CO<sub>2</sub>, agent chimique sec, sable sec, mousse résistant à l'alcool.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Peut dégager des émanations toxiques dans des conditions d'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Ammoniac. Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Éviter toute génération de poussières. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger:</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène:</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Conditions de conservation:</b>	Conserver au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
<b>Température de stockage:</b>	Maintenir des températures de stockage et de manipulation aussi basses que possible pour réduire au minimum la formation d'émanations
<b>Durée de stockage maximale (temps):</b>	Illimité

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Engrais. Tenir hors de portée des enfants. Tenir les personnes et les animaux à l'écart des zones traitées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Protéger de tout contact direct avec l'eau ou une humidité excessive.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne	République tchèque	Croatie	Slovénie	
Nitrate d'ammonium 6484-52-2	-	-	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>			
Calcium (sulfate de) 7778-18-9	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>	
Carbonate de calcium 471-34-1	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-				
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark	Roumanie	Hongrie	Estonie	
Calcium (sulfate de) 7778-18-9	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-		TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>		
Carbonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-				
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande	Lituanie	Bulgarie	Slovaquie	Lettonie
Calcium (sulfate de) 7778-18-9	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Carbonate de calcium 471-34-1	-	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	-				TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)      travailleur**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	5.12 mg/kg pc/jour	50
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	36 mg/m <sup>3</sup>	12.5

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)      Consommateurs**

Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
Nitrate d'ammonium (6484-52-2)

Type	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
À long terme Effets systémiques sur la santé	Oral(e)	2.56 mg/kg pc/jour	100
À long terme Effets systémiques sur la santé	Cutané(e)	2.56 mg/kg pc/jour	100
À long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	8.9 mg/m <sup>3</sup>	25

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)****Nitrate d'ammonium (6484-52-2)**

Compartment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.45 mg/l
Eau de mer	0.045 mg/l
Sédiments d'eau douce	4.5 mg/l
Impact sur le traitement des eaux usées	18 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. S'assurer que les rince-œil et les douches de sécurité sont proches du poste de travail.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166. Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection des mains**

Porter des gants adaptés homologués EN 374. Caoutchouc nitrile. Gants en caoutchouc. Gants imperméables.

**Protection de la peau et du corps**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Filtre à particules conforme à EN 143. (FFP1).

Filtre à particules conforme à EN 143.

**Dangers thermiques**

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Autres équipements de protection

Aucune information disponible.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Éviter toute formation de poussières.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide
<b>Aspect</b>	granules
<b>Couleur</b>	blanche grisâtre
<b>Odeur</b>	Aucun(e). Léger/légère.
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune information disponible

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode**

<b>pH</b>	7 - 7,5	100 g/l @ 20 °C
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	> 170 °C	
<b>Point / intervalle d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Point d'éclair</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Sans objet
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Densité de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

<b>Hydrosolubilité</b>	Aucune donnée disponible	Soluble dans l'eau
<b>Solubilité(s)</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Température de décomposition</b>	>170 °C	
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Sans objet
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas un explosif	N'est pas un explosif
<b>Propriétés comburantes</b>	Non comburant	d'après les composants

## 9.2. Autres informations

<b>Masse volumique apparente</b>	1000 kg/m <sup>3</sup>
<b>Granulométrie</b>	2 - 5 mm (90%)
<b>Granulométrie</b>	3 - 3.6 mm
<b>Angle de répose</b>	31-37
<b>Corrosif pour les métaux</b>	Corrosif dans des conditions humides

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### 10.1. Réactivité

Peut réagir vigoureusement avec les acides ou les bases (soude) - danger d'explosion.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### Données d'explosion

Sensibilité aux impacts mécaniques:	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges électrostatiques:	Aucun(e).

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

Voir la section 7 pour plus d'informations.

### 10.5. Matières incompatibles

Matières organiques. Matière combustible. Agent comburant. Acides. Bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes d'azote (NOx). Dioxyde de carbone (CO2). Ammoniac.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
<b>Contact oculaire</b>	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une sévère irritation des yeux. d'après les composants. Peut entraîner rougeurs,

démangeaisons et douleur.

**Contact avec la peau**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation. Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation.

**Ingestion**

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée. Peut être nocif en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

**Mesures numériques de toxicité****Toxicité aiguë****Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH**

ETAmél (voie orale)	3,049.1276 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	46,558.10 mg/kg

**Toxicité aiguë inconnue**

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie orale est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par voie cutanée est inconnue.

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (gaz).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (vapeur).

le mélange contient 0 % de composants dont la toxicité aiguë par inhalation est inconnue (poussières/brouillards).

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium	= 2950 mg/kg ( Rat )	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 88.8 mg/L ( Rat ) 4 h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion/irritation cutanée**

Peut entraîner une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



**12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** Très toxique pour les poissons

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue:** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate d'ammonium	-	LC50: 447 mg/L (48h, Cyprinus carpio)	-	-

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune information disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

**Informations sur les composants**

Nom chimique	Coefficient de partage	Remarques
Nitrate d'ammonium	-3.1	

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Évaluation PBT et vPvB**

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Application contrôlée sur les sols agricoles. Engrais.

**Emballages contaminés** Emporter les sacheries vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

**Autres informations** Catalogue européen des déchets. Engrais.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Remarque : Cette matière n'est pas soumise à la réglementation des matières dangereuses pour l'expédition

**ADR**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**RID**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**ADN**

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)
IMSBC Code	C
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

**IATA**

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Union européenne

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 et Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015

#### **Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium - 6484-52-2	58. 65.	

**Polluants organiques persistants:** Sans objet

**Règlement sur les engrais:** Règlement (CE) n° 2003/2003 relatif aux engrais

**Dispositions relatives aux précurseurs d'explosifs:** Ce produit est soumis au règlement (UE) 98/2013. Toutes transactions suspectes, disparitions ou vols doivent être signalés aux autorités compétentes

#### **Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE):**

NITRATE D'AMMONIUM

**Exigences du seuil minimal (tonnes)** 1,250

**Exigences du seuil maximale (tonnes)** 5,000

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:** Sans objet

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

#### Réglementations nationales

##### France

**N° ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement):**

4702-II

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK):**

légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

**Remarque sur la révision** Le symbole (\*) en marge de la présente FDS indique que la ligne correspondante a été révisée.

#### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### **Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes

#### Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agency for Toxic Substances and Disease Registry (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Classification SGH, Japon

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine's PubMed database (NLM PUBMED)

NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

RTECS (Registre des effets toxiques des substances chimiques des États-Unis)

Organisation mondiale de la santé

Date de révision

08-janv.-2021

**La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006**

#### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**